



D.2021.07.07.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Juillet 2021

6 - PROJETS TERRITORIALISES**6.2 – Téléo : Avenant n°2 au Marché n°2 2019 13888 M à signer avec SATEC – Police TRC (prolongation des polices d'assurance)**

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération du Téléphérique Urbain Sud (Téléo) pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Par délibération D.2015.10.14.2.2 du 14 octobre 2015, le Comité Syndical approuve l'actualisation du programme du Téléphérique Urbain Sud pour s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Par délibération D.2018.10.03.2.1 du 3 octobre 2018, le programme ainsi que le coût et planning de l'opération ont été actualisés afin de prendre en compte les évolutions du projet.

Par délibération D.2019.07.03.2.4 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical approuvait la Déclaration de projet du téléphérique, à travers laquelle il déclarait l'intérêt général de l'opération, et décidait d'en poursuivre la réalisation.

Par délibération D.2019.07.03.7.8 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a attribué le marché assurance construction : Tous Risques Chantier (lot 2) au groupement SATEC/MSIG pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 144 787,55 Euros TTC. Le marché a été notifié le 29 juillet 2019.

Initialement la durée globale du marché était de 42 mois dont 24 mois de maintenance, en considérant une fin de l'application des garanties hors période de maintenance en janvier 2021.

Par délibération D.2020.16.12.5.6 du 16 décembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la prolongation du marché assurance construction, Tous Risques Chantier (lot 2) sur une durée de 8 mois soit jusqu'au 30 septembre 2021 pour un montant de 40 359,65 Euros TTC.

Compte tenu du retard pris par le groupement conjoint POMA/ALTISERVICE/BOUYGUES TP/SYSTRAS/SCP SEQUENCES/SETI, la mise en service a de nouveau été reportée. Il est donc nécessaire de prolonger à nouveau ce marché de 4 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article 139, 3° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'objet du présent avenant est d'intégrer dans l'assiette de la prime, une nouvelle prolongation de la période de garantie de la police d'assurance d'une durée de 4 mois et d'adapter en conséquence le montant de la prime.

Le montant du présent marché est donc porté à 217 620,48 euros TTC, soit une augmentation de 22,428 %.

L'incidence financière totale du présent avenant est de 32 473,28 euros TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

MONTANT INITIAL DU MARCHE : 144 787,55 € TTC

MONTANT DE L'AVENANT N°1 : 40 359,65 € TTC

MONTANT DE L'AVENANT N°2 : 32 473,28 € TTC

MONTANT DU MARCHE APRES AVENANT N°2 : 217 620,48 € TTC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210709-20210707-6-2D-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le montant total du marché passe ainsi de 144 787,55 euros TTC à 217 620,48 euros TTC (montant initial + avenant n°1), soit une nouvelle augmentation de 22,428 % du montant du marché. L'augmentation cumulée est donc de 50,308 % par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres de TISSEO Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 28 juin 2021, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de l'avenant n°2 au marché n°2019 13888 M avec le groupement SATEC/MSIG.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

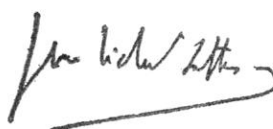
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à conclure avec la société SATEC/MSIG pour un montant de 32 473,28 € TTC concernant le marché n° 2 2019 13888 M pour la Police Tous Risques Chantier.

ARTICLE 2 : APPROUVE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



TELEO

ASSURANCES CONSTRUCTION

LOT 2 : POLICE TOUS RISQUES CHANTIER

AVENANT N° 2

MARCHE N°2019 13888 M

JUILLET 2021

Titulaire: SATEC/MSIG



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine

21 Boulevard de la Marquette- BP 10146- 31004 TOULOUSE CEDEX

Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210709-20210709
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021





PREAMBULE

Par délibération D.2019.07.03.7.8 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant le lot 2 Tous Risques Chantier pour la réalisation du Téléo.

Le marché n° 2019 13888 M a été notifié le 29 juillet 2019.

Le montant global du marché s'élève à 144 787,55 € TTC.

Le marché a fait l'objet d'un avenant n°1 soumis au CS du 16 décembre 2020 prolongeant la durée de la garantie de 8 mois et portant le montant du marché à 185 147, 20 € TTC (soit +27,875 % du marché initial).

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 2

Le Téléo (anciennement dénommé Téléphérique Urbain Sud) devait être mis en service fin 2020. Du fait du contexte sanitaire et de la période de confinement, la mise en service avait été reportée au mois de septembre 2021.

Compte tenu du retard pris par le groupement conjoint POMA / ALTISERVICE / BOUYGUES TP / SYSTRA / SCP SEQUENCES / SETI, la mise en service a de nouveau été décalée au mois de janvier 2022.

Il s'agit d'intégrer dans l'assiette de la prime, la nouvelle prolongation de garantie de la police d'assurance responsabilité civile du Maître d'Ouvrage d'une durée de 4 mois.

ARTICLE 2 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte de ces modifications, s'élève à :

Montant initial TTC de la prime prévisionnelle totale : 144 787,55 €
Taux applicable : 0,00156 % HT
Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 €

Augmentation du montant TTC suite à la première prolongation: 40 359,65 €



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine

21 Boulevard de la Marquette- BP 10146- 31004 TOULOUSE CEDEX

Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210709-20210707-6-2D-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Taux applicable : 0,000435 % TTC
Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT
Soit une augmentation de 27,875 %

Augmentation du montant TTC suite à la nouvelle prolongation: 32 473,28 €
Taux applicable de 0,00035 %
Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT
Soit une augmentation de 22,428 %

Nouveau montant du marché TTC : 217 620,48 €

ARTICLE 3 - RENONCIATION

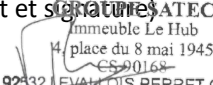
Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n°2 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Pour la société SATEC.....
le (Cachet et signature)


Immeuble Le Hub
4, place du 8 mai 1945
CS 90168
92332 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01 42 80 15 03 - Fax : 01 42 80 59 32
SAS au capital de 36 344 931,66 € - N° Orlas 07000685
RCS Nanterre 784 395 725
TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70 784 395 725

Tisséo Ingénierie agissant au nom et pour
compte de Tisséo Collectivités,



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine

21 Boulevard de la Marquette- BP 10146- 31004 TOULOUSE CEDEX

Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210709-20210707-6-2D-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021